



Saint-Pierre Dels Forcats, le 27/08/2024

2024 / 060

**ARRETE MUNICIPAL REGISSANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
POUR EXECUTION DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire de Saint Pierre Dels Forcats,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2,

CONSIDERANT les travaux de réfection d'eau pluviale, branchement eau potable et eaux usées au niveau du numéro 17 grand rue, effectués par le SIAEPA du Cambre d'Aze,

CONSIDERANT qu'à cette occasion, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée ;

ARRETE :

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous véhicules seront règlementés sur la grand rue au niveau des numéros 15 et 17 durant la période des travaux qui doivent se dérouler du 9 au 13 septembre 2024 ;

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par le SIAEPA du Cambre d'Aze pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 : Le commandant de gendarmerie de Mont-Louis et la secrétaire de mairie seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire,
Pierre-BLANQUÉ,

Mairie, 21 Grand rue – 66210 SAINT PIERRE DELS FORCATS

Téléphone : 04 68 04 21 04

Mail : accueil@mairiestpierreforcats.fr - Site internet : www.stpierreforcats.fr